



Prise de Position sur la mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 en Europe

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
BRUXELLES, Belgique, 20-21 JANVIER 2018

Principales revendications

Pour que le programme de développement durable à l'horizon 2030 puisse être mis en place en Europe, le Forum européen de la Jeunesse demande aux institutions européennes et aux Etats membres d'adopter des stratégies globales basées sur les principes suivants :

- Une stratégie intégrale doit **inclure les trois dimensions du développement durable (la société, l'environnement et l'économie) au niveau le plus élevé.**
- **Les mesures alternatives du progrès en lien aux Objectifs pour le Développement durable (ODD)** doivent devenir le nouveau critère de succès pour les décideurs européens.
- Les stratégies doivent être étayées par une **analyse approfondie des cadres politiques, des processus et des mécanismes existants.**
- Une stratégie globale doit être **universelle dans les compétences des gouvernements européens à tous les niveaux.** Les stratégies doivent **intégrer le développement durable dans toutes les institutions gouvernementales.**
- **La Cohérence des politiques pour le développement durable (CPDD)** doit être pleinement incorporée dans les stratégies axées sur la mise en place du programme à l'horizon 2030.
- Les stratégies doivent **inclure des mesures spécifiques pour tous les groupes vulnérables, y compris les jeunes.**
- Les gouvernements doivent garantir que des **ressources adéquates soient collectées et canalisées à des fins durables.**
- **De nouvelles façons sensées pour les jeunes et les organisations de jeunesse de participer à la mise en œuvre et à l'examen du programme à l'horizon 2030 doivent être proposées** en établissant des processus de participation appropriés, obligatoires et inclusifs.

1. Introduction

Personne ne sait exactement à quoi un monde durable ressemblera. Pourtant, les tendances historiques soutenues par des preuves scientifiques relatives au changement climatique, à la pauvreté et à l'inégalité indiquent que pour réaliser les objectifs du programme à l'horizon 2030, il faudra dépasser le changement graduel et se concentrer sur le changement systémique. Il ne suffira pas de se concentrer sur des solutions techniques ou un financement supplémentaire. Le programme à l'horizon 2030 reconnaît que « des mesures audacieuses et transformatrices (...) doivent être prises d'urgence pour faire basculer le monde sur une voie durable et résiliente »¹. Le développement durable est un programme politique qui comporte la redistribution du pouvoir et des ressources en son centre. Mais comment y parvenir ?

La réponse à cette question ne se trouvera pas dans le programme 2030 en soi. Il ne fait aucune référence aux causes profondes de la pauvreté et du changement climatique, et encore moins aux changements structurels plus profonds qui s'imposent pour les aborder. Il ne comporte pas de mécanismes précis et efficaces de mise en vigueur, et il ne propose pas non plus de solutions pour aborder les inégalités structurelles, les blocages institutionnels profonds et le court-termisme. Le programme est un simple outil qui peut servir à contribuer au changement. La tâche ardue consiste à réfléchir ensemble à ce que les ODD sont censés changer et comment ils peuvent être utilisés à meilleur escient pour y aboutir.

Une mise en place effective du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 exigera une théorie du changement – une manière d'envisager la façon de déplacer l'Europe « d'ici » en 2018 à « là-bas » en 2030. Dans ce contexte, cette prise de position identifie certaines des conditions politiques qui doivent être en place pour que les objectifs puissent être réalisés. Il faut la lire comme un guide de plaidoyer pour les organisations de jeunesse et de la société civile et comme un appel à agir s'adressant aux décideurs européens et nationaux, suggérant la manière d'utiliser cet outil pour réévaluer et changer les structures et politiques institutionnelles afin que des alternatives aux modèles économiques, sociaux et politiques actuels non durables fleurissent et prospèrent. Elle sera suivie d'un document politique qui analysera de plus près la manière dont le changement peut se produire en se basant sur et parallèlement aux conditions institutionnelles préalables exposées dans cette prise de position.

2. Le rôle de la jeunesse

Les jeunes sont des acteurs clés pour trouver des solutions propices au développement durable. Les organisations de jeunesse peuvent jouer un rôle important dans la réalisation du programme 2030, notamment grâce aux actions de sensibilisation qu'elles mènent sur les questions que le programme cherche à aborder, aux actions de plaidoyer en faveur de la réalisation du programme, et aussi à la mise en œuvre de parties du programme via des projets dans des domaines liés à la provision d'éducation au développement, à l'élimination des barrières entre les jeunes, à l'instauration d'un dialogue à tous les niveaux, et au changement des modes de consommation chez les générations plus jeunes. Les organisations de jeunesse peuvent également servir de modèles dans la réalisation du programme

¹ Nations Unies (2015), *Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development* <http://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>

pour le développement durable à l'horizon 2030 en partageant leurs bonnes pratiques, en coopérant avec d'autres parties prenantes de la société civile et en contribuant aux actions des pouvoirs publics.

A son tour, le programme 2030 reconnaît les jeunes comme « d'importants agents de changement »² et les droits et besoins des jeunes doivent être incorporés à une échelle variable à travers les ODD. Dans ce contexte, la responsabilisation et participation des jeunes doit être comprise tant comme un moyen que comme une fin si l'on veut aboutir au développement durable.

Or, de nombreux jeunes sont toujours confrontés à une inclusion civique et politique limitée dans les processus politiques qui cherchent à mettre le programme 2030 en place, et ils se trouvent face à des obstacles pour accéder à leurs droits. Les organisations de jeunesse sont souvent confrontées à des entraves légales et financières pour pouvoir accroître leur pertinence et être mieux équipées pour conserver leur rôle de principal vecteur de participation des jeunes à la mise en place du programme 2030. En outre, les jeunes sont souvent exposés à des taux bien plus élevés de chômage et de pauvreté et ils n'ont pas accès à des services de base comme la santé et l'éducation.

Pour pouvoir réaliser les ODD, les gouvernements doivent libérer le potentiel des jeunes en tant qu'agents du changement et systématiquement investir dans leur participation significative. Comme l'indiquait l'ancien Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, les jeunes aujourd'hui sont « la première génération capable de mettre un terme à la pauvreté et (...) la dernière génération capable de mettre un terme au changement climatique »³. En d'autres termes, la génération actuelle de jeunes vit à une époque d'opportunités sans précédent, mais aussi dans l'urgence de passer à l'action. Toutefois, pour pouvoir exploiter la créativité et l'énergie des jeunes, l'Europe a besoin de bonnes politiques et d'un environnement institutionnel propice qui soit créé avec les jeunes et pour les jeunes dans l'objectif primordial du développement durable.

3. Mettre le programme 2030 en place en Europe

Pour qu'un tel environnement puisse être créé, le Forum européen de la Jeunesse formule les recommandations suivantes afin d'établir les conditions institutionnelles et politiques préalables dans lesquelles les ODD peuvent être réalisés en Europe en réorientant *les objectifs, les structures, les moyens et les processus* des gouvernements de l'UE et européens vers le développement durable.

3.1 Objectifs : Stratégie globale et mesures authentiques du progrès

Au niveau de l'UE, tant la résolution du Parlement européen de mai 2016⁴ que les Conclusions du Conseil de juin 2017⁵ demandent à la Commission européenne de

² Nations Unies (2015) *Op. cit.*

³ Discours du Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon au Forum Jeunesse de l'ONU en février 2015. <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=49971#.WIOTc5M-f5Y>

⁴ Parlement européen (2016), *Suivi et état d'avancement de l'Agenda 2030 et des objectifs pour le développement durable* <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2016-0224+0+DOC+XML+V0//FR>

développer une stratégie globale de développement durable pour la mise en place du programme à l'horizon 2030. Cependant, plus de deux ans après l'adoption des ODD, le Premier Vice-Président de la Commission européenne Frans Timmermans qui s'était vu confier la responsabilité de la question n'a toujours pas répondu à ces requêtes. Au lieu de cela, dans son plan de travail le plus récent⁶, la Commission européenne a proposé un document de réflexion non ambitieux et non législatif pour le suivi des ODD de l'ONU qui devra être publié en 2018. De la même manière, la plupart des gouvernements européens manquent eux-mêmes d'une stratégie détaillée de mise en œuvre. Le Forum Jeunesse demande donc à la Commission européenne et aux gouvernements européens **d'adopter** dans un premier temps **des stratégies globales** couvrant la mise en place du programme à l'horizon 2030 **basées sur les principes suivants** :

Une stratégie détaillée doit **intégrer les trois dimensions du développement durable au niveau le plus élevé**. Actuellement, le semestre européen est le principal instrument annuel de coordination des objectifs macro-économiques de l'UE impliquant à la fois l'UE et ses Etats membres. Le semestre européen contrôle également les efforts des pays de l'UE envers les cibles environnementales et sociales du programme « Europe 2020 ». ⁷ Une stratégie globale pour le développement durable au niveau de l'UE doit remplacer le semestre européen ou le transformer de sorte à renforcer ses objectifs sociaux et environnementaux. Pour pouvoir mettre le programme 2030 en place avec rigueur, les gouvernements européens ont besoin de nouvelles stratégies au niveau le plus élevé, plutôt que d'intégrer les ODD dans les stratégies actuelles pour la croissance. Certains pays européens ont déjà entrepris des démarches initiales dans la bonne direction. En Finlande par exemple, l'Office du Premier Ministre a assumé la responsabilité d'établir un secrétariat de coordination pour la planification, la coordination et la réalisation de la mise en œuvre nationale du programme 2030.⁸

Dans la même lignée, pour être **transformatrice**, une stratégie globale ne doit pas uniquement tendre à mesurer les progrès en termes de Produit intérieur brut (PIB) comme le font actuellement tous les gouvernements européens. Au lieu de cela, **des mesures alternatives du progrès en accord avec les ODD** doivent devenir les nouveaux critères de succès pour les décideurs européens. Dans les conclusions du Conseil de décembre 2014⁹ sur un agenda post 2015 transformateur, les Etats membres se sont engagés à « regarder plus loin que le PIB pour élargir les mesures

⁵ Conseil de l'Union européenne (2017). *Un avenir européen durable : la réponse de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030* (Conclusions du Conseil). <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10370-2017-INIT/fr/pdf>

⁶ Commission européenne (2017). *Programme de travail de la Commission pour 2018 : un programme pour une Europe plus unie, plus forte et plus démocratique*. <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10370-2017-INIT/fr/pdf>

⁷ Voir : le semestre européen : pourquoi et comment. https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-and-fiscal-policy-coordination/eu-economic-governance-monitoring-prevention-correction/european-semester/framework/european-semester-why-and-how_fr

⁸ Publications de l'Office du Premier Ministre (2016) – mise en place du programme pour le développement durable à l'horizon 2030, Finlande. https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/10611Finland_VNR.pdf

⁹ Conseil de l'Union européenne (2014). *Conclusions du Conseil sur un agenda post-2015 transformateur*. http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/foraff/146311.pdf

du progrès, y compris le capital social, humain et naturel, pour étudier une idée plus détaillée des moyens d'existence et du bien-être durables » Cela se reflète dans la cible 17.19 des ODD qui engage tous les Etats membres de l'ONU à «tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut.» Le Forum européen de la Jeunesse demande aux gouvernements européens de respecter cet engagement.

L'UE et les gouvernements européens doivent être prêts à **dépasser leurs activités habituelles**. Avant d'apporter un traitement adéquat grâce à une stratégie, les gouvernements doivent procéder à un diagnostic correct des problèmes. Cela ne peut se faire que si les stratégies sont appuyées par une **analyse approfondie des lacunes des cadres politiques, processus et mécanismes existants**. Les Conclusions du Conseil de juin 2017¹⁰ demandent une analyse des lacunes « dans tous les domaines politiques appropriés afin d'évaluer ce qu'il faut améliorer avant 2030 en termes de politique de l'UE, de législation, de structure de gouvernance pour une cohérence horizontale et des moyens de mise en œuvre ». Cela démontre la volonté générale des Etats membres d'entreprendre un tel exercice, mais la plupart doivent encore assurer le suivi de ces bonnes intentions.

L'universalité a sans doute été l'élément le plus innovant des ODD, comparé à leurs prédécesseurs, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui établissaient des objectifs uniquement pour les « pays en voie de développement ». De la même manière, une stratégie globale doit être **universelle en restant dans les compétences des institutions des gouvernements européens**. Dans de nombreux cas, les gouvernements européens traitent le développement durable comme un élément distinct d'autres domaines politiques ou objectifs stratégiques. Le Luxembourg par exemple dispose d'un Ministère du développement durable et des infrastructures¹¹. Bien que de nouvelles entités et responsabilités devront être créées via une stratégie globale, une telle stratégie devra **intégrer le développement durable dans toutes les institutions gouvernementales**. Tous les organes gouvernementaux devront rendre compte de la mise en place et du contrôle de la stratégie de développement durable.

Toutefois, il ne suffira pas d'intégrer les ODD. Il sera également essentiel de **pleinement incorporer la Cohérence des politiques pour le Développement durable (CPDD)** dans n'importe quelle stratégie comme l'un des principaux facteurs habilitant pour la réalisation du programme 2030. La CPDD est ancrée dans la cible 17.14 des ODD et fait référence à une approche qui cherche à intégrer toutes les dimensions du développement durable dans toutes les étapes de l'élaboration politique nationale et internationale. Concrètement, la CPDD doit garantir qu'une action ou une politique gouvernementale dans un domaine particulier n'ait, à tout le moins, aucun effet négatif dans d'autres domaines et qu'elle n'entre pas en conflit avec la capacité d'autres pays à réaliser les droits humains de leurs peuples.

Le développement durable est par nature un sujet qui requiert un raisonnement et une planification à long terme. Les stratégies doivent refléter ce fait en **établissant des calendriers dotés d'une vision à long terme** vers 2030 et des objectifs intermédiaires pour garantir que les progrès soient en bonne voie. Une telle

¹⁰ Conseil de l'Union européenne (2017). *Op. cit.*

¹¹ Voir <http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu/fr/index.php>

planification à long terme peut assurer une stratégie cohérente, indépendamment d'un changement de leadership dans un pays.

Enfin, dans l'esprit du principe du programme de 2030 de « ne laisser personne pour compte », des stratégies générales doivent **inclure des mesures spécifiques pour tous les groupes vulnérables, y compris les jeunes**. De telles mesures pour les jeunes peuvent aller d'un soutien à l'éducation à la citoyenneté, tant dans des contextes formels que non formels, à la transition facilitée des jeunes des études à l'emploi dans un marché du travail en constante évolution, ou encore au soutien des organisations de jeunesse dans la mise en œuvre du programme 2030. En outre, **des données désagrégées sont indispensables** pour garantir que les groupes marginalisés soient adéquatement abordés grâce à l'inclusion sociale et une priorisation des plus vulnérables.

3.2 Structures : Reconnaître les interdépendances entre les objectifs

Les interdépendances entre tous les ODD et les dimensions du développement durable nécessitent **la création de structures et de modes de travail différents et nouveaux entre et au sein des institutions gouvernementales et avec les parties prenantes**. Pour garantir la CPDD ainsi que l'efficacité et la titularité de la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030, **des actions doivent être entreprises dans les domaines suivants** :

La mise en œuvre des ODD ne peut être réalisée qu'avec une solide participation de toutes les parties prenantes. Par conséquent, **des plates-formes multipartites sont nécessaires** pour pouvoir bénéficier de l'expertise de tous les secteurs de la société. La Commission européenne a récemment établi une plate-forme multipartite de haut niveau sur la mise en œuvre des ODD¹² qui pourrait servir d'exemple pour les pays européens. Toutefois, le rôle, la structure et les méthodes de travail de la plate-forme doivent être renforcés pour avoir un réel impact sur la politique, et la représentation de tous les secteurs de la société doit être garantie.

En outre, il faut **créer des rôles institutionnels pour une planification à long terme** dans le but spécifique de défendre les besoins des générations futures et les systèmes naturels dont elles dépendront. Le Pays de Galles par exemple a introduit le poste de Commissaire pour les générations futures pour aider les organismes publics et les politiques à réfléchir à l'impact à long terme de leurs décisions.¹³

Au sein des structures gouvernementales existantes, tous les ministères et directions générales doivent améliorer leurs façons de travailler pour garantir une approche détaillée de la mise en œuvre et de la gestion des objectifs contradictoires, intitulée **intégration intersectorielle**. Au niveau de l'UE, le Premier Vice-Président Timmermans et le Secrétariat général de la Commission européenne ont été chargés de ce rôle et ont introduit le programme visant à améliorer la réglementation¹⁴, mais les mécanismes d'intégration intersectorielle sont encore

¹² Commission européenne (2017) – Décision de la Commission du 22/05/2017 portant création de la plate-forme multipartite sur la mise en œuvre des ODD dans l'UE

¹³ Voir : <http://futuregenerations.wales/>

¹⁴ Voir Commission européenne (2015). Programme pour améliorer la réglementation https://ec.europa.eu/info/law/law-making-process/planning-and-proposing-law/better-regulation-why-and-how_fr

insuffisants et les **rôles et responsabilités doivent être clairement définis**. La même chose vaut pour **l'intégration multi-niveaux**, c'est-à-dire l'alignement des actions aux niveaux régional national, sous-national et local. Le Comité des Régions doit jouer un rôle essentiel de coordination pour garantir que les actions à différents niveaux aillent dans le même sens, et les partenariats avec les pays non-UE doivent être encouragés.

Enfin, **la surveillance démocratique** du processus de mise en place doit être renforcée. Les parlements nationaux doivent créer des organismes qui peuvent activement contrôler et examiner la mise en œuvre des ODD. Au niveau de l'UE, cela pourrait prendre la forme de la création d'un nouveau comité permanent ou d'un intergroupe au Parlement européen qui serait chargé de la question.

3.3 Moyens : Des finances résistantes aux ODD

La mise en place des ODD en Europe nécessitera des ressources financières adéquates. Le programme d'action sur le financement d'Addis Abeba de 2015¹⁵ explique le besoin de « stratégies de développement durable nationales et homogènes, soutenues par des cadres de financement nationaux intégrés ». Des sommes astronomiques de trillions d'euros sont souvent avancées comme étant nécessaires pour financer les ODD. Cependant, la qualité du financement est au moins autant importante que sa quantité. La réalisation des ODD exigera un nouveau paradigme de financement qui adresse la distribution hautement inégale des ressources. Les gouvernements doivent garantir que des **ressources adéquates soient récoltées et canalisées à des fins durables grâce aux moyens suivants** :

Les **budgets** régionaux, nationaux, sous-nationaux et locaux **devront être révisés et alignés sur le programme 2030**. Au niveau de l'UE, le prochain Cadre financier pluriannuel (CFP) fournit une occasion idéale de garantir un tel alignement sur le programme 2030 dès 2020. Le Forum européen de la Jeunesse publiera une prise de position détaillée dans son prochain document politique sur le CFP post-2020. A tous les niveaux, le financement doit être évalué sur base d'un chiffrage détaillé, correct et ventilé de la totalité des stratégies globales de mise en place.

Pour pouvoir financer la mise en place du programme à l'horizon 2030, les gouvernements nationaux et l'UE doivent respecter leurs engagements pour **créer des revenus et sources supplémentaires de financement**. Des exemples comprennent la suppression progressive des subsides gouvernementaux pour les combustibles fossiles¹⁶ et l'introduction de taxes sur les transactions financières et de taxes carbone.¹⁷ La lutte contre l'évitement fiscal et l'évasion fiscale pourrait

¹⁵ Nations Unies (2015) Programme d'action d'Addis Abeba de la 3^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement. <https://www.un.org/press/fr/2015/ag11663.doc.htm>

¹⁶ Voir Parlement européen (2014). Résolution du Parlement européen du 5 février 2014 sur un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2014-0094+0+DOC+XML+V0//FR>

EU (2017). Le nouveau consensus européen sur le développement : « Notre monde, notre dignité, notre avenir » <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2017-0241+0+DOC+XML+V0//FR>

¹⁷ Voir Parlement européen (2017), Résolution du Parlement européen du 19 mai 2015 sur le financement du développement. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2015-0196+0+DOC+XML+V0//FR>

également contribuer à aborder les lacunes financières dans la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030.

Des ressources supplémentaires récoltées grâce à ces moyens doivent être investies dans **des initiatives existantes et de nouvelles initiatives qui soutiennent les jeunes pour qu'ils s'engagent dans le développement durable**. Un exemple positif se trouve dans la délibération de la Commission européenne de consacrer 40 millions€ à la création d'opportunités de volontariat dans les domaines de l'environnement et de l'action pour le climat d'ici à 2020 dans le contexte du Corps européen de solidarité¹⁸. Un financement supplémentaire pour Erasmus+, conformément au document politique du Forum européen de la Jeunesse sur le programme qui succédera à Erasmus+¹⁹, pourrait créer des opportunités supplémentaires pour les jeunes de participer et les Etats membres doivent augmenter le cofinancement pour les initiatives pertinentes au niveau national.

3.4 Processus : mise en œuvre inclusive et examen

Concernant la participation de la société civile à la mise en œuvre du programme, il est bon de se rappeler que les Etats demeurent les principaux responsables de la réalisation des ODD, mais que la société civile est officiellement engagée dans le moindre partenariat pour leur mise en œuvre. Les gouvernements européens doivent donc **créer de nouveaux moyens sensés pour les jeunes et les organisations de jeunesse de participer à la mise en œuvre et à l'examen du programme 2030** en établissant des processus de participation appropriés, obligatoires et inclusifs.

La participation de la société civile dans les mécanismes existants doit être renforcée. Les mécanismes actuels de suivi et d'examen du programme 2030 tels que les examens volontaires nationaux (EVN) aspirent à adhérer à des principes d'inclusion de la société civile. Cependant, dans la pratique, l'espace alloué à la société civile pour qu'elle exprime ses opinions sur les EVN est souvent très restreint. L'accès, la qualité des consultations et des processus doivent être améliorés pour engendrer une participation significative. En général, toutes les consultations formelles avec les organisations de la société civile doivent assurer **le poids égal de toutes les parties prenantes** qui participent aux processus de consultation.

Pour ce qui est de la contribution des jeunes, tant organisés que non organisés, la **création de mécanismes multiples d'examen participatifs** sera indispensable pour inclure toutes les personnes de la population telles que les personnes handicapées, celles qui vivent en zones rurales, et celles qui sont les plus difficiles à atteindre. Des exemples de tels mécanismes incluent des audits sociaux, des tableaux de bord, des enquêtes et des sondages en ligne. Les gouvernements européens doivent aussi **respecter les droits civils et politiques**, y compris la liberté d'expression et de rassemblement, la liberté des médias²⁰ et la transparence

¹⁸ Commission européenne (2017). L'UE investit pour protéger la planète : dix initiatives en faveur d'une économie moderne et propre. https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/one-planet-summit-ten-initiatives-modern-clean-economy_fr.pdf

¹⁹ Des appels pour « le programme qui succédera à Erasmus+ doivent être développés dans une perspective globale et contribuer à la stratégie de l'UE pour promouvoir les ODD parmi les bénéficiaires du programme », European Youth Forum (2017). Document politique sur le programme qui succédera à Erasmus+ <http://www.youthforum.org/assets/2017/11/Erasmus-position-paper-French.pdf>

²⁰ Voir par exemple – Déclaration de RADA (CNJ de Biélorussie) – Juillet 2017 http://www.youthforum.org/assets/2017/07/10.07.2017-ENG_Statement-of-the-Belarusian-National-Youth-Council--RADA--4.pdf

et disponibilité totales des informations auprès de tous les acteurs. Il incombe aux gouvernements de chercher à activement atteindre le public général et d'encourager les individus à participer ainsi que de **communiquer les plans de mise en œuvre nationaux et européens pour le programme 2030**.

Enfin, **les parties prenantes doivent pleinement participer à l'établissement des objectifs et des indicateurs** pour assurer le niveau maximal d'ambition par rapport aux ODD. Au niveau de l'UE, les rapports Eurostat doivent être transformés en un cadre dans lequel la société civile peut participer via des sessions régulières de bilan de la situation. Ces sessions doivent donner lieu à la production de rapports annuels politiques et statistiques sur la mise en œuvre des ODD conformément à une stratégie générale telle que décrit plus haut, et inclure des données désagrégées pour les différents groupes de la société tels que les jeunes.

4. Conclusion

Les jeunes jouent déjà un rôle central et doivent continuer de jouer un rôle central dans les actions en faveur du développement durable. Les jeunes détiennent les clés de l'avenir, ils ont des esprits novateurs et de l'énergie à revendre pour opérer les changements nécessaires pour que les générations futures puissent répondre à leurs besoins. Toutefois, les jeunes ne pourront insuffler de changements considérables sans le soutien des gouvernements responsables de ce processus.

Les gouvernements et les institutions européens doivent d'urgence faire preuve de courage et de la volonté politique pour faire un grand pas en avant vers un avenir durable en accord avec les recommandations du Forum européen de la Jeunesse exposées dans cette prise de position. En adoptant une stratégie générale ambitieuse pour le développement durable qui guide les politiques européennes vers la transformation ; en ajustant les structures de gouvernance pour tenir compte des interdépendances entre les ODD, en proposant un nouveau paradigme durable de financement pour la mise en œuvre des ODD, et en garantissant l'inclusion de toutes les parties prenantes dans le processus, les gouvernements et institutions européens pourront montrer l'exemple et faire une réelle différence pour les générations actuelles et futures, et pour la planète.